

# Commune de Mundolsheim

24 rue du Général Leclerc - 67450 Mundolsheim  
Tél.: 03 88 20 01 70 - communication@mundolsheim.fr

OR. n° T 2024/62

## ARRETE MUNICIPAL

**Le Maire de la Commune de Mundolsheim,**

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions,

VU le Code Général des Collectivités Locales et notamment l'article L 3221.4 et L 2231-1

VU les dispositions du Code de la Route et notamment l'article R 411-8,

VU l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière quatrième partie, huitième partie,

**CONSIDERANT** les travaux Télécom par la société Axians pour le compte de l'entreprise SOBECA, rue Desaix, à Mundolsheim,

### **a r r ê t e**

Article 1er : Le règlement de la circulation de la Ville de Mundolsheim est modifié et complété temporairement du 4 au 10 novembre 2024, comme suit :

#### RUE DESAIX

Ajouter Réglementation 4.03.05. :

VOIES OU LE STATIONNEMENT EST INTERDIT QUALIFIE  
« GENANT »

- Au droit du chantier

Ajouter Réglementation 2.02.01

LIMITATIONS D'ACCES – GENERALITES

- Chaussée rétrécie dans l'emprise du chantier

Article 2 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Inspection Interministérielle sur la signalisation routière de chantier sera mise en place et entretenue par la société AXIANS

Article 3 : Les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent temporairement toutes les dispositions contraires antérieures.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie de Mundolsheim,
- Monsieur le Chef de Centre des Sapeurs-Pompiers de Mundolsheim,
- Eurométropole de Strasbourg, service circulation,
- AXIANS –Bat F – Parc de la porte Sud – CS40434 GEISPOLSEIM – 67412 ILLKIRCH Cedex

- Affichée sur le site internet de la commune le 16/10/2024

Fait à Mundolsheim le 15 octobre 2024

Béatrice BULOUE



Maire de Mundolsheim